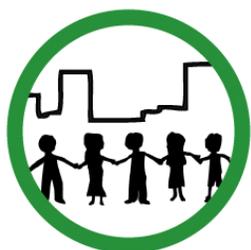




Collectif pour un Québec sans pauvreté

METTRE LE CAP SUR L'ÉGALITÉ



Mémoire prébudgétaire 2011-2012

Janvier 2011

Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone : (418) 525-0040 Télécopieur : (418) 525-0740

www.pauvrete.qc.ca

collectif@pauvrete.qc.ca

Résumé

Le sentiment de confiance de la population envers le gouvernement du Québec est ébranlé, voire brisé. En effet, les actions de ce gouvernement, en plus d'aller à l'encontre de l'intérêt général et de provoquer l'insatisfaction, alimentent le cynisme ambiant envers la chose politique. Les écarts de richesse grandissants et l'érosion constante des services publics alimentent l'inquiétude. Il est grand temps de renverser la vapeur.

Pour ce faire, il est primordial de préserver les services et programmes publics, essentiels pour assurer une vie en société. Il est urgent d'agir sur la pauvreté, qui est présente chez une proportion importante des citoyenNEs. Il est nécessaire de générer de l'égalité en s'attaquant aux inégalités qui affectent toute la société québécoise, même les plus riches.

Aussi, pour garantir des conditions de vie décentes à l'ensemble des citoyenNEs, pour remédier à la grande pauvreté que vivent trop de personnes et pour arriver à une société plus égalitaire et meilleure pour touTEs, le Collectif pour un Québec sans pauvreté recommande que, dans son budget 2011-2012, le gouvernement du Québec :

- 1. Abandonne les mesures régressives et agisse dans le sens d'une véritable solidarité sociale et fiscale;**
- 2. Renforce l'importance et le rôle des services et programmes publics en tant que remparts contre la pauvreté et l'appauvrissement;**
- 3. Fasse des pas marquants en vue de hausser au niveau de la mesure du panier de consommation (MPC) les revenus de toute personne dont les gains sont inférieurs à ce seuil de couverture des besoins de base;**
- 4. Hausse le salaire minimum pour faire en sorte que le travail à temps plein permette de sortir de la pauvreté en atteignant le niveau du seuil de faible revenu (SFR) avant impôt;**
- 5. Favorise la sortie de la pauvreté chez les personnes à faible revenu;**
- 6. Mette en place des moyens afin d'améliorer l'efficacité de l'action gouvernementale en matière de réduction des inégalités.**

Au Québec, les mentalités changent et une prise de conscience des méfaits de la pauvreté et des inégalités se développe. La mise en œuvre de nos recommandations pourrait redonner confiance aux citoyenNEs dans leurs capacités collectives et dans leur gouvernement, pour qui le budget 2011-2012 est l'occasion de montrer qu'il est prêt à mettre le cap sur l'égalité.

À Raymond Bachand, Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

La conjoncture a bien changé depuis les consultations prébudgétaires 2010-2011. L'an dernier, il flottait des airs de coupure – osons dire de réingénierie de l'État – à la suite des rapports que vous aviez commandés à divers groupes d'économistes. La crise économique battait encore son plein et les mesures de sortie de crise étaient à la mode. Les consultations des ministres Hamad et Thériault en vue du second plan d'action gouvernemental de lutte à la pauvreté se terminaient.

Depuis, vous avez annoncé votre révolution culturelle, le deuxième plan d'action gouvernemental a été publié, la crise s'est relâchée et vous planifiez le retour à l'équilibre budgétaire. Depuis, votre gouvernement a atteint des sommets d'impopularité rarement égalés.

La révolution culturelle que vous souhaitez n'arrivera pas. Car les QuébécoisES n'en veulent pas. Depuis quelques décennies et encore davantage depuis le dépôt de votre budget 2010-2011, les QuébécoisES voient les services et programmes publics sapés, les inégalités sociales et économiques s'accroître et la pauvreté s'approfondir. Ce qui est donné d'une main dans les nouveaux programmes (RQAP, services de garde, prestations pour enfants) est retiré de l'autre (coupures de services, prestations amoindries, hausses de tarifs et de taxes). Ils voient les riches s'enrichir davantage et les droits d'une bonne partie de leurs concitoyenNES bafoués. Ils voient la marge inférieure de la classe moyenne aspirée vers le bas de l'échelle. Au-delà des scandales de corruption et des demandes d'enquête rejetées, ils s'inquiètent, peu importe leur allégeance politique, de l'efficacité de votre gouvernement. Ce n'est pas un problème de communication : les QuébécoisES saisissent très bien les tenants et les aboutissants des orientations que vous mettez de l'avant. Ils les refusent, tout simplement.

Pas besoin d'aller plus loin pour expliquer le mécontentement général exprimé par la population. Le sentiment de confiance envers votre gouvernement est ébranlé, voire brisé. Vos actions, en plus d'aller à l'encontre de l'intérêt général et de provoquer l'insatisfaction, alimentent le cynisme ambiant envers la chose politique. Le Québec n'en a pas besoin.

Dans ce mémoire, nous allons vous parler de services et de programmes publics, remparts essentiels contre l'appauvrissement collectif. Nous allons vous parler de la profondeur de la pauvreté et de l'urgence d'y remédier. Nous allons vous parler des inégalités et de la façon dont elles affectent toute la société québécoise, même les plus riches.

Nous allons surtout vous recommander des moyens pour renforcer les services et programmes publics, pour contrer la pauvreté et pour générer de l'égalité.

Car ce que nous voyons nous inquiète. Cet appauvrissement collectif ne peut plus durer. Il faut agir rapidement.



1. Préserver les services et programmes publics

Si les QuébécoisES sont tout particulièrement attachésEs aux systèmes de santé et d'éducation, c'est à toute la gamme des services et programmes publics qu'ils tiennent. Dans leur vision commune, il est impensable de laisser ces services fondamentaux dans les mains des entreprises privées dont l'objectif premier n'est pas le bien commun, mais plutôt la rentabilité maximale. Le Collectif est même convaincu que les QuébécoisES seraient prêts à payer plus d'impôt, si seulement le gouvernement démontrait de façon convaincante que cela servirait véritablement à protéger leurs valeurs, c'est-à-dire à préserver et améliorer les services et programmes publics.

Au contraire, depuis plus de vingt ans, à quelques exceptions près, les gouvernements québécois ont sapé les principes d'universalité et d'accessibilité ainsi que la qualité des services publics : arrêt dans la construction de HLM, mise à la retraite massive des infirmières, hausse majeure des tarifs d'électricité, dégel des frais de scolarité et imposition de frais divers de l'école primaire à l'université, sous-financement chronique du transport en commun, hausse des tarifs pour les services de garde, etc. Si ces décisions politiques ont affecté la grande majorité de la population, elles ont eu encore plus d'impacts négatifs sur les personnes en situation de pauvreté et sur les femmes, dont la qualité de vie dépend particulièrement de ces services.

Des remparts contre la pauvreté et l'appauvrissement

Combattre la pauvreté, c'est d'abord relever les revenus, mais ça passe aussi par l'accès à des services publics universels et de qualité. La logique est simple : il faut à la fois un revenu adéquat et des services accessibles pour assurer des conditions de vie décentes. Le partage de la richesse collective et la promotion de l'égalité se font avec des services et des programmes publics qui garantissent à toutes les personnes la couverture d'une partie importante de leurs besoins de base. Sans cette condition, de nombreux citoyenNES font face à un dilemme insoluble : payer pour profiter d'un service soi-disant public et s'appauvrir davantage, ou s'en priver carrément et accroître leur déficit humain. Par exemple :

- Sur le plan de la santé, force est de constater que l'accès aux médicaments est inéquitable. Effectivement, bien que la gratuité soit assurée par le régime public aux personnes les plus pauvres, les travailleurs et travailleuses à faible revenu payent une prime annuelle, ainsi que des frais de franchise et de coassurance, qui ne tiennent pas compte de leur situation économique. Ne pas se soigner, parce que les médicaments et les assurances sont hors de prix, signifie pour bien des gens se retrouver à l'urgence ou se faire hospitaliser^a.
- En éducation, ce sont les hausses annoncées pour les frais de scolarité à l'université qui posent particulièrement problème. Envisager des frais de scolarité de plus de 5 000 \$ par année revient en fait à planifier l'appauvrissement des familles de la classe moyenne inférieure et l'endettement accru des étudiantEs. Alors que travailler plus de 15 heures par semaine est reconnu comme nuisible aux études, 80 % des étudiantEs universitaires de premier cycle qui étudient à temps plein^b travaillent déjà en moyenne 18,8 heures par semaine^c pour joindre les deux bouts. Des frais de scolarité accrus mettront encore plus en péril leur chance de réussir leur formation.
- Les frais de logement sont la bête noire des personnes en situation de pauvreté : les personnes du quintile inférieur de revenu consacrent en moyenne 31 % de leurs dépenses au logement, tandis que cette proportion est de 22 % pour le troisième quintile et de 15,8 % pour le plus riche. Cette réalité affecte tout particulièrement les femmes : environ 40 % des femmes locataires et 30 % des hommes

paient plus que le plafond abordable de 30 % de leur revenu pour se loger^d. Sans un parc de logements sociaux suffisant, les frais de logement représentent une dépense beaucoup trop lourde pour trop de QuébécoisES et les empêchent de couvrir d'autres besoins essentiels.

- Depuis 1996, les gouvernements québécois ont fortement réduit l'accès au régime d'aide juridique, mis en place pour que touTEs les citoyenNEs aient un accès réel à la justice, en haussant trop peu les seuils d'admissibilité. Ainsi, une personne vivant seule doit être à l'aide sociale ou disposer d'un revenu maximal de 12 844 \$ pour bénéficier de la gratuité à l'aide juridique. Au-delà, les frais pour y avoir accès augmentent rapidement (jusqu'à 800 \$) et à partir d'un revenu de 18 303 \$, les personnes seules doivent se débrouiller sans aide^e.

Ces quelques exemples illustrent bien l'importance et le rôle des services et programmes publics en tant que remparts contre la pauvreté et l'appauvrissement. Sans eux, la réalisation des droits des citoyenNEs est directement menacée.

Un accès mis en danger par des mesures fiscales régressives

Depuis une quinzaine d'années, les gouvernements canadiens et québécois ont fait le choix de diminuer les impôts de plusieurs milliards de dollars. Au Québec seulement, de 2003 à 2009, les impôts des particuliers ont été réduits de 5,4 milliards de dollars^f, ce qui a surtout profité aux contribuables les mieux nantis. Des réductions d'impôt importantes ont aussi été consenties aux entreprises. Ces choix privent l'État québécois de sommes considérables qui pourraient, dès aujourd'hui, soutenir nos services et programmes publics et renforcer notre filet de sécurité sociale.

Maintenant que les caisses sont vides, ce sont une fois encore les plus pauvres et la classe moyenne qui devraient renflouer les coffres de l'État québécois par des mesures fiscales régressives. Pourtant, il existe un large consensus social concernant le financement des biens collectifs : sur la base d'un impôt progressif, les particuliers comme les entreprises doivent payer une juste part, selon leurs moyens, afin que touTEs les citoyenNEs puissent bénéficier des services et programmes publics, selon leurs besoins. Voilà la véritable solidarité sociale et fiscale.

Au contraire, financer l'État par des mesures régressives, comme des taxes et des tarifs non modulés, hausser de 1 % la taxe de vente du Québec (TVQ) deux années de suite, augmenter les frais de scolarité à l'université et imposer une contribution santé de 200 \$ à terme, c'est aller à l'encontre des valeurs chères aux QuébécoisES. C'est même passer complètement à côté des valeurs que le gouvernement du Québec prétend vouloir défendre, notamment le maintien de l'accès à des services publics de qualité.

Monsieur le Ministre, s'attaquer à l'universalité et à la qualité des services publics, imposer des mesures fiscales régressives pour les financer, c'est risquer de rompre la paix sociale au Québec. Ces mesures sont en rupture évidente avec le consensus social établi. Aussi, pour garantir des conditions de vie décentes à l'ensemble des citoyenNEs, le Collectif recommande :

Recommandation 1

Que, dans son budget 2011-2012, le gouvernement du Québec abandonne les mesures régressives et agisse dans le sens d'une véritable solidarité sociale et fiscale, notamment :

- En annulant les hausses prévues de la taxe de vente du Québec.
- En annulant la contribution santé prévue pour 2011 et les années subséquentes.

- En gelant les frais de scolarité pour les études universitaires pour 2011 et les années subséquentes.

Recommandation 2

Que, dans son budget 2011-2012, le gouvernement du Québec renforce l'importance et le rôle des services et programmes publics en tant que remparts contre la pauvreté et l'appauvrissement, notamment :

- En élargissant la gratuité des médicaments à toutes les personnes dont les gains sont inférieurs à la MPC.
- En réalisant un grand chantier de logements sociaux.
- En haussant les seuils d'admissibilité à l'aide juridique.



2. Agir sur la pauvreté

Depuis l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le gouvernement a mis en œuvre deux plans d'action comprenant un certain nombre de mesures pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'an dernier, il s'est également targué, dans le budget, de quelques exemptions et crédits fiscaux à l'avantage des personnes les plus pauvres. Périodiquement, il publie des données statistiques qui font état de progrès et laissent croire que le Québec a pratiquement résolu le problème de la pauvreté, ou tout au moins qu'il a atteint un niveau acceptable de pauvreté. « En 2008, proclamait récemment le ministre des Finances, le Québec se classait au troisième rang des provinces canadiennes pour le plus bas taux de faible revenu chez les familles.⁸ »

Et pourtant, la population a la perception que la pauvreté augmente. L'insatisfaction et l'inquiétude grandissent à mesure que des couches de plus en plus larges de la population se retrouvent en train de glisser vers la pauvreté tandis que les plus pauvres sont exposés à des privations plus sévères. C'est ce dont s'inquiète une personne lorsqu'on l'interroge sur la pauvreté¹ :

« Les riches s'enrichissent davantage et les pauvres s'appauvrissent davantage. À qui doit-on s'adresser pour avoir des réponses? »

Sortir de la pauvreté, c'est bien plus que couvrir les besoins essentiels

Tant que le Québec comptera des personnes en situation de pauvreté, la lutte à la pauvreté devra constituer une priorité publique. Mais pour se donner des objectifs et une planification adéquate, pour mobiliser la population, il faut qu'on donne l'heure juste, ce qui n'est pas toujours le cas.

¹ Le Collectif a réalisé une vaste démarche d'animation auprès de 4000 personnes sur la couverture des besoins et la sortie de la pauvreté. Cette citation est tirée du rapport qui en présente les résultats : *Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté. Analyse d'une démarche citoyenne*. Collectif pour un Québec sans pauvreté, avril 2008.

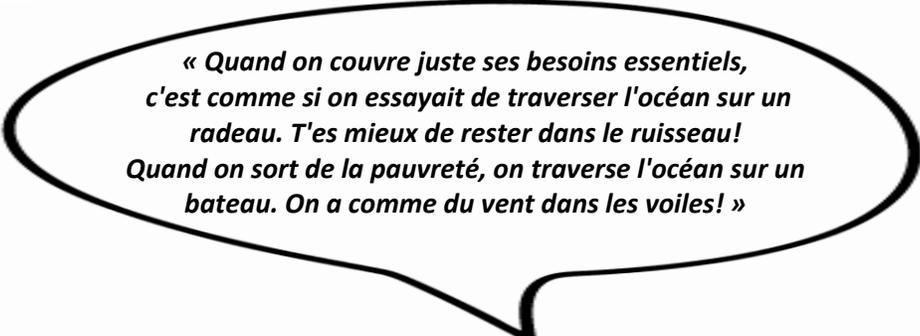
Lorsque le gouvernement utilise la mesure la plus basse de la pauvreté comme indicateur pour faire le point sur la pauvreté économique, il risque de s'illusionner et de tromper la population. En effet, la mesure du panier de consommation (MPC), prise comme étalon par le gouvernement, est un niveau de revenu sous lequel les besoins de base ne sont pas couverts. En 2008, à Montréal, c'est 14 045 \$ par année pour une personne seule. C'est un **indicateur de grande pauvreté**, de privation matérielle grave, affectant la santé et la dignité. Il faut le présenter comme tel. Sinon, si le gouvernement du Québec en fait son indicateur de référence sur la pauvreté, il va entretenir les préjugés et laisser des milliers de personnes dans des conditions de vie qui bafouent les droits humains au sens de la Déclaration universelle des droits!

Il faut plutôt viser à **sortir de la pauvreté**, ce que désigne plus adéquatement le seuil de faible revenu de Statistique Canada (SFR) : il marque le niveau où on arrête d'être obligé de dépenser une part excessive de son revenu aux seules fins de manger, se loger et se vêtir, et où on commence plutôt à avoir une marge pour organiser sa vie personnelle et sociale et répondre à ses diverses aspirations. C'est ce que les chartes des droits nomment un revenu décent. En 2008, à Montréal, c'est 18 373 \$ après impôt pour une personne seule. Les taux de faible revenu calculés avec les SFR sont de quelques points plus élevés que les taux calculés avec la MPC. Ils nous permettent de mieux cerner les progrès vers l'élimination de la pauvreté.

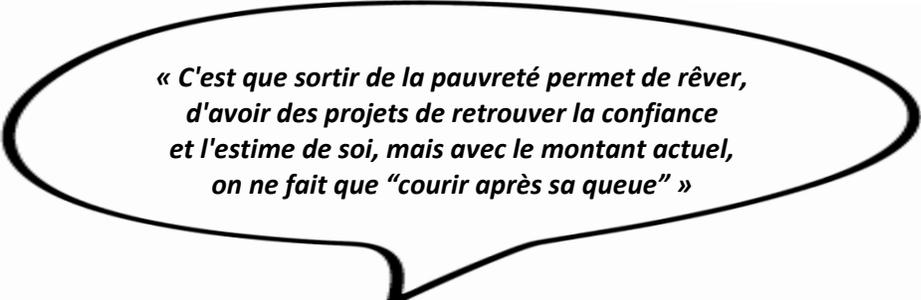
La pauvreté n'est pas une réalité simple qui se laisse mesurer facilement. Le choix des indicateurs est une décision politique, car ils sont utilisés pour dessiner les politiques, qu'il s'agisse de rémunération et de conditions du travail, de soutien au revenu, de services publics ou de redistribution de la richesse. Ils sont surtout utilisés pour évaluer les progrès dans la lutte à la pauvreté, notamment à l'égard de la cible fixée pour 2013 par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* : devenir l'une des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres^h. Il s'agit donc de savoir ce que la société québécoise décide de tolérer comme privation et violation des droits humains et ce qu'elle est prête à faire pour y remédier.

Refléter des expériences vécues

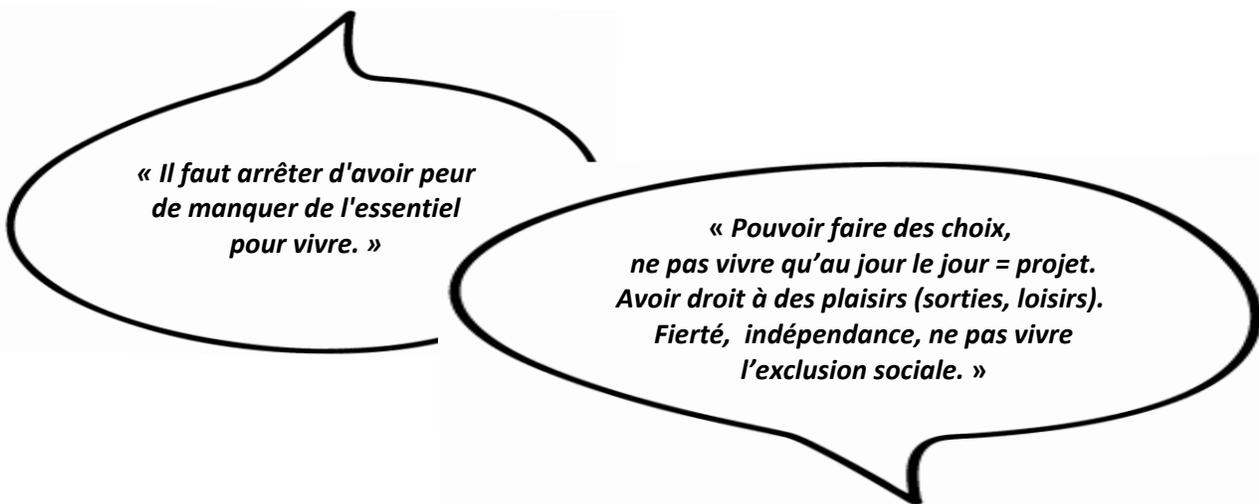
Au-delà des chiffres, couvrir ses besoins et sortir de la pauvreté sont des expériences de vie très différentes. Voici ce qu'en disent les personnes elles-mêmes lorsqu'on les questionne sur le sujetⁱ :



« Quand on couvre juste ses besoins essentiels, c'est comme si on essayait de traverser l'océan sur un radeau. T'es mieux de rester dans le ruisseau! Quand on sort de la pauvreté, on traverse l'océan sur un bateau. On a comme du vent dans les voiles! »



« C'est que sortir de la pauvreté permet de rêver, d'avoir des projets de retrouver la confiance et l'estime de soi, mais avec le montant actuel, on ne fait que "courir après sa queue" »



Des chiffres qui parlent

Quelques chiffres viennent illustrer l'importance d'utiliser les données statistiques appropriées :

- Il est bien vrai, comme le déclare le ministre des Finances, que le taux de personnes en grande pauvreté (MPC) vivant *dans les familles* s'est abaissé de 9,1 % en 2000 à 6,6 % en 2008. Cependant, la baisse s'est en réalité effectuée de 2000 à 2004, où le taux est descendu à 5,6 %; depuis 2004, année de l'entrée en vigueur du premier plan d'action gouvernemental contre la pauvreté, le taux stagne ou tend à remonter. On ne constate donc pas de progrès après 4 ans de mesures gouvernementales^j.
- Mais surtout, pour prendre bonne mesure de la pauvreté, il faut compléter en disant que dans le tableau statistique utilisé par le ministre^k, le taux de grande pauvreté est de 22,8 % pour les personnes vivant *seules*, et de 37 % lorsqu'on parle des *femmes seules en bas de 65 ans*. Le taux pour les familles ne tient pas compte de ces autres taux particulièrement troublants.
- Ajoutons qu'il faut aussi mesurer la profondeur de la pauvreté. En moyenne, les personnes très pauvres ont des revenus qui sont à peine aux deux tiers du revenu qu'il leur faudrait pour couvrir leurs besoins de base. À l'aide sociale, les revenus d'une personne dite sans contrainte à l'emploi sont à peine à 52 % de la Mesure du panier de consommation ; ils représentent moins que le tiers du seuil de sortie de la pauvreté (SFR-AVI).
- Travailler à temps plein au salaire minimum permet – c'est bien le moindre – d'éviter la très grande pauvreté. Toutefois, cela maintient les gens dans la pauvreté : il y a encore un manque à gagner de plus de 2500 \$ entre le salaire minimum à temps plein et le seuil de sortie de la pauvreté pour une personne seule.

Voilà sûrement qui explique une partie de la différence de perception entre le gouvernement et la population. Voilà surtout ce qui soutient l'indignation populaire et menace la paix sociale.

Agir pour contrer la pauvreté

Nombre de décisions gouvernementales devraient être revues à la lumière de ces faits. Le gouvernement se targue de ne pas imposer la contribution santé aux personnes à faible revenu. Pourtant, il l'impose à partir de 14 400 \$ (MPC) donc à des milliers de personnes qui sont loin d'être sorties de la pauvreté. De même, de

nombreux prélèvements fiscaux, y compris l'impôt de base, s'appliquent aux personnes et aux familles sous le seuil de pauvreté. Le Collectif préconise un pacte fiscal où les personnes sont complètement exemptées de contribuer à l'impôt tant qu'elles ne sont pas sorties de la pauvreté, et non pas seulement jusqu'à ce qu'elles arrivent à peine à couvrir leurs besoins de base.

Monsieur le ministre, touTEs les ministres de la Sécurité du revenu depuis des années, touTEs les députéEs rencontrés au fil des années, quelle que soit leur affiliation politique, quelle que soit leur participation au pouvoir, reconnaissent l'insuffisance flagrante des prestations d'aide sociale. Depuis des années, on demande aux personnes pauvres d'attendre. Elles n'en peuvent plus. Elles ne veulent plus. Aussi, pour combler le déficit humain que vivent ces personnes, le Collectif recommande :

Recommandation 3

Que, dans son budget 2011-2012, le gouvernement du Québec fasse des pas marquants en vue de hausser au niveau de la mesure du panier de consommation (MPC) les revenus de toute personne dont les gains sont inférieurs à ce seuil de couverture des besoins de base, notamment :

- En éliminant les catégories à l'aide sociale.
- En haussant minimalement toutes les prestations de sécurité du revenu et d'aide financière de toute sorte au niveau de celles des personnes avec contraintes sévères à l'emploi.
- En compensant les coûts additionnels causés aux personnes qui ont des limitations fonctionnelles.

Recommandation 4

Que, dans son budget 2011-2012, le gouvernement du Québec hausse le salaire minimum pour faire en sorte que le travail à temps plein permette de sortir de la pauvreté en atteignant le niveau du seuil de faible revenu (SFR) avant impôt.

Recommandation 5

Que, dans son budget 2011-2012, le gouvernement du Québec favorise la sortie de la pauvreté chez les personnes à faible revenu, notamment :

- En exemptant d'impôt toutes les personnes en deçà du seuil de sortie de la pauvreté.
- En ajoutant au revenu gagné par les personnes, au-delà de la MPC, un supplément qui leur permet de s'approcher du seuil de sortie de la pauvreté.

3. Générer de l'égalité



Au cours des dernières décennies, les écarts entre riches et pauvres se sont nettement accrus. Le marché crée de plus en plus d'inégalités de revenus et les politiques publiques ne sont pas suffisamment fortes pour renverser la vapeur. Au mieux, elles viennent ralentir cet accroissement des inégalités. Les QuébécoisES le réalisent davantage jour après jour, ce qui explique en partie le mécontentement social actuel. Il faut donc réduire les inégalités, car une société égalitaire profiterait à touTEs. Rétablir l'efficacité de l'action gouvernementale en matière de réduction des disparités économiques demande notamment qu'on fasse

primer l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population sur celle du revenu du cinquième le plus riche, à l'inverse de la tendance actuelle.

Une société plus égalitaire profiterait à touTEs

On connaît bien les effets négatifs des inégalités. Ces dernières années, des recherches sont venues confirmer, données à l'appui, ce qui semble de simples évidences pour plusieurs. Ainsi, il n'est pas surprenant de constater que les problèmes sanitaires et sociaux sont plus courants dans les pays industrialisés où les inégalités de revenus sont plus grandes, de l'obésité au suicide, en passant par la mortalité infantile, la violence, les mauvaises performances scolaires et les troubles de santé mentale.

Cependant, ce qui est nouveau et mérite l'attention, c'est que l'égalité améliore le bien-être de l'ensemble de la société et non seulement celui des personnes pauvres. En effet, on suppose habituellement qu'une plus grande égalité profite uniquement aux personnes au bas de l'échelle. Dans les faits, l'égalité profite à toute la population. L'un des exemples les plus frappants porte sur l'espérance de vie. Les individus, qu'ils soient pauvres ou riches, vivent plus longtemps dans les sociétés plus égalitaires : Japon, Suède, Finlande, Norvège ont à la fois plus d'égalité et une espérance de vie plus longue. À l'inverse, les États-Unis, le Portugal, plus inégalitaires, ont aussi une espérance de vie réduite¹.

C'est la même chose pour la santé. On retrouve moins de problèmes, par exemple de santé mentale, à travers toutes les couches de la population, des plus au moins bien nanties, lorsque les disparités de revenus sont moins grandes : Japon, Belgique, Allemagne connaissent moins de maladie mentale que les pays plus inégalitaires comme les États-Unis ou le Royaume-Uni^m.

De nombreuses données de bien-être sont ainsi corrélées non pas à la richesse des nations, mais au degré d'égalité qui prévaut dans leur population. Il est donc possible, en réduisant les inégalités socio-économiques, d'améliorer la santé et le bien-être de l'ensemble de la population. Ça signifie moins de stress et plus de confiance à travers toute la société. Ça signifie une meilleure cohésion sociale et des communautés plus solidaires. En un mot, ça profite à touTEs, parce que le bien-être de chaque personne et l'égalité sociale sont intimement liés.

Pourtant, au Québec, les inégalités augmentent

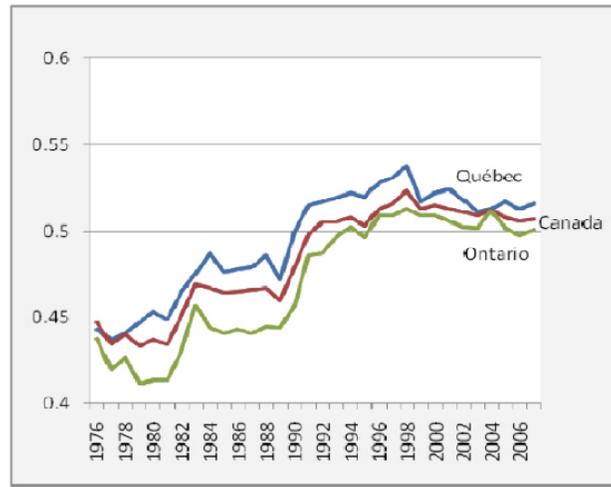
A) En raison du marché

Au Québec, les disparités de revenu du marché² sont plus importantes aujourd'hui que dans les années 1970 et plus prononcées qu'ailleurs au Canada, comme le montre bien le graphique 1 :

² Le revenu du marché équivaut au total des revenus avant impôt, à l'exception des revenus de source gouvernementale.

Graphique 1

Coefficient de Gini³, revenu du marché, toutes les familles économiques.
Québec, Ontario et Canada, 1976 à 2007



Source : Statistique Canada (CANSIM 202-0705).

Depuis la fin des années 1970, bien que l'on connaisse une croissance continue et que la richesse produite par habitant (PIB par habitant) ait presque doublé, ce ne sont pas tous les segments de la population qui ont profité de cet accroissement de la richesse. Si les hauts salariés se sont enrichis, la majorité des travailleuses et travailleurs québécoises ont vu leur salaire réel stagner ou diminuer. La prospérité des familles n'a pas suivi cette augmentation et la situation économique des plus pauvres ne s'est pas améliorée de façon proportionnelle à cette nouvelle richesse.

Les écarts de revenu du marché se sont creusés considérablement, la richesse nouvellement créée se concentrant dans les mains des mieux nantis. Ces écarts sont encore plus prononcés chez les personnes seules et affectent davantage les femmes : leur revenu privé moyen était de 22 635 \$ en 2008, comparativement à 35 318 \$ pour les hommesⁿ. En fait, les écarts de revenus d'emploi et de placements entre les très riches et les autres sont à leur maximum depuis 30 ans au Québec. Le marché dit « libre » ne tient pas ses promesses. Cette situation, si elle est peu surprenante, n'en demeure pas moins des plus inquiétantes.

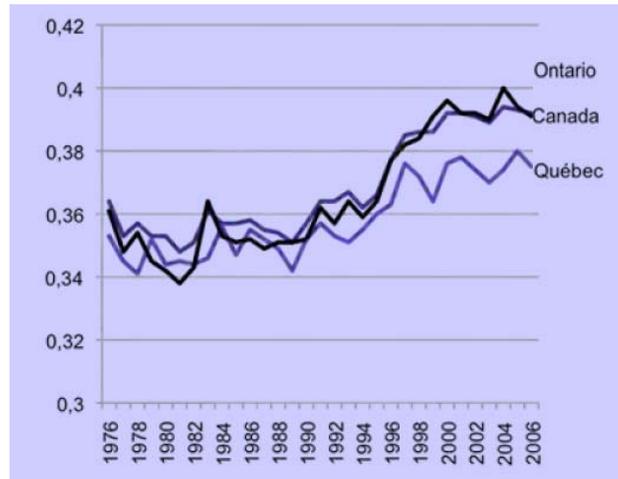
B) En raison d'une action gouvernementale qui manque d'efficacité

Au Québec plus qu'en Ontario et au Canada, les transferts et des politiques sociales plus généreuses ont d'abord contribué à amoindrir les inégalités dues au marché. Cependant les inégalités de revenu après impôt augmentent continuellement depuis le milieu des années 1990 :

³ Le coefficient de Gini mesure l'inégalité économique. Cet indice, compris entre 0 et 1, donne l'écart par rapport à une distribution parfaitement égalitaire : 0 indique une distribution où tous les revenus sont égaux et 1 une distribution où une seule personne concentre le total des revenus.

Graphique 2

Coefficient de Gini, revenu après impôt, toutes les familles économiques.
Québec, Ontario et Canada, 1976 à 2006

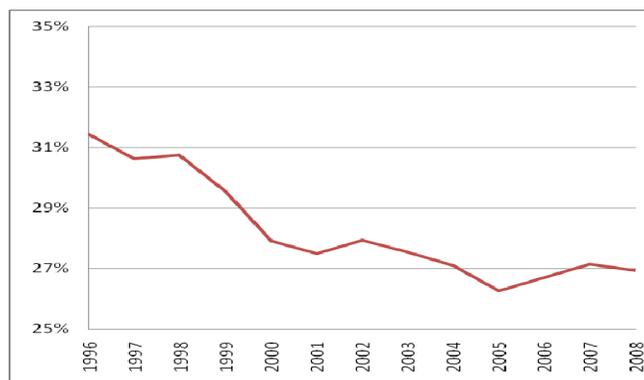


Source : Statistique Canada (CANSIM 202-0705).

L'action gouvernementale parvient moins bien à compenser pour les inégalités du marché. On peut représenter l'efficacité de la redistribution gouvernementale en comparant les inégalités de revenu après impôt avec les inégalités de revenu du marché. Exprimée en pourcentage, la différence entre les deux nous dit de combien l'action gouvernementale a su réduire les inégalités du marché. Comme le montre le graphique suivant, l'action gouvernementale est de moins en moins efficace pour réduire les inégalités de revenu, la diminution passant de 31 % à 27 % entre 1996 et 2008.

Graphique 3

Pourcentage de réduction des inégalités de revenu du marché par l'action gouvernementale.
Québec, 1996 à 2008



Source : Institut de la statistique du Québec^o et calculs de l'auteur.

Cette tendance n'est pas le fruit du hasard : elle résulte de décisions politiques et budgétaires, notamment des coupures d'impôt considérables chez les mieux nantis depuis quelques années, qui nuisent à la redistribution des revenus. Si aucun redressement majeur n'est fait, les écarts continueront de se creuser. Cette situation est inacceptable.

L'égalité, pour être véritablement heureux comme peuple

Le 18 janvier 2010, le ministre des Finances affirmait que la finalité de l'exercice financier 2010-2011 n'était pas d'équilibrer le budget, mais bien « d'être heureux comme peuple, d'avoir une croissance économique, de gagner à court terme et de gagner à long terme »^p. Lorsqu'on consulte les documents du budget du Québec 2010-2011, l'expression « produit intérieur brut » (PIB) revient à 352 reprises; le mot « inégalités », lui, n'y figure même pas une seule fois. Si la préoccupation de la croissance économique transparait clairement, celle de la diminution des inégalités – et, par le fait même, de la progression de l'égalité – est totalement absente. Pourtant, ce sont les sociétés plus égalitaires qui semblent gagnantes à court et long terme.

Monsieur le Ministre, l'égalité ne relève pas d'une recette secrète : elle s'atteint par un engagement réel et profond envers la justice sociale, par des actions déjà connues. Le Québec peut le faire. Ainsi, pour répondre aux insatisfactions des QuébécoisES et arriver à une société plus égalitaire et meilleure pour touTEs, le Collectif recommande :

Recommandation 6

Que, dans son budget 2011-2012, le gouvernement du Québec mette en place des moyens afin d'améliorer l'efficacité de l'action gouvernementale en matière de réduction des inégalités, notamment :

- En augmentant la contribution des quintiles supérieurs par l'introduction de nouveaux paliers d'impôt et par l'augmentation des taux d'imposition des plus fortunés.
- En réduisant les possibilités d'éviter de payer de l'impôt (REÉR, CÉLI, crédits d'impôt non remboursables, etc.), dont les ménages les plus fortunés sont les seuls à pouvoir se prévaloir.
- En introduisant des taxes sur les biens de luxe et la richesse accumulée au-dessus d'un certain seuil.
- En révisant la contribution fiscale des entreprises pour qu'elles contribuent davantage et mieux aux revenus de l'État.
- En augmentant les revenus que l'État tire des droits d'exploitation de nos richesses naturelles.
- En mettant fin à l'évasion fiscale et à l'évitement fiscal.

Mettre le cap sur l'égalité

Monsieur le Ministre,

Nous vous avons parlé de services et de programmes publics, essentiels pour assurer une vie en société satisfaisante pour touTEs. Nous vous avons parlé de la profondeur de la pauvreté chez une proportion importante de nos concitoyenNEs et de l'urgence d'y remédier. Nous vous avons parlé des inégalités et de la façon dont elles affectent toute la société québécoise, même les plus riches.

Nous vous avons surtout parlé de moyens pour préserver les services et programmes publics, pour agir sur la pauvreté et pour générer de l'égalité.

Ces moyens font partie intégrante d'une approche juste et plausible, fondée sur les droits, qui conduit à réparer des torts et à faire avancer la société vers plus de solidarité.

Le Collectif fait partie d'un vaste mouvement qui affirme qu'il faut mettre le cap sur l'égalité.

Partout, au Québec, comme au Canada, dans d'autres pays et dans les institutions internationales, un changement des mentalités s'opère. Une prise de conscience des méfaits de la pauvreté et des inégalités se développe. Des voix s'élèvent pour montrer que la société n'a pas les moyens de se priver de tant de ses membres et qu'il en coûte plus cher de tolérer la pauvreté que d'investir pour l'éliminer. De plus en plus de personnes et de groupes s'entendent sur le fait que la société n'a plus les moyens de laisser aller l'appauvrissement qui se généralise. Ils se font entendre et proposent des alternatives pour renverser la vapeur (voir Annexe 2).

Avec votre budget 2011-2012, vous avez l'occasion de poser des gestes pour répondre aux insatisfactions grandissantes des QuébécoisES et viser une société plus égalitaire et meilleure pour touTEs. Cela est nécessaire pour redonner confiance aux citoyenNEs dans leurs capacités collectives et dans leur gouvernement.

Monsieur le Ministre, êtes-vous prêt, avec ce gouvernement, à mettre le cap sur l'égalité?



Annexe 1

LISTE DES ORGANISATIONS NATIONALES MEMBRES DU COLLECTIF

Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)
Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
ATD Quart Monde
Au bas de l'échelle
Banques alimentaires Québec (BAQ)
Caisse d'économie solidaire Desjardins (CECOSOL)
Carrefour de participation, ressourcement et formation (CPRF)
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
Centre justice et foi (CJF)
Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)
Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)
Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)
Conférence religieuse canadienne (CRC)
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
Fédération des femmes du Québec (FFQ)
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)
Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ)
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)
Groupe Solidarité Justice
L'R des centres de femmes du Québec
Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)
Mouvement québécois des vacances familiales (MQVF)
Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ)
Regroupement des Auberges du cœur du Québec
Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)
Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)
Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)
Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire en CLSC et en centre de santé (RQIIAC)
Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)

LISTE DES COLLECTIFS RÉGIONAUX

Comité régional Saguenay-Lac-Saint-Jean pour un Québec sans pauvreté

Collectif de lutte et d'action contre la pauvreté de la région de Québec (CLAP-03)

Collectif régional estrien pour un Québec sans pauvreté

Collectif montréalais de lutte à la pauvreté (CMLP)

Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue (TACPAT)

Collectif gaspésien pour un Québec sans pauvreté

Groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté de Chaudière-Appalaches (GRAP)

Collectif anti-pauvreté de Lanaudière (CAP Lanaudière)

Collectif montréalais de lutte contre la pauvreté (CMLCP)

Collectif de lutte à la pauvreté Centre-du-Québec

Annexe 2



COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS

Alternatives fiscales et économies potentielles

Alternatives fiscales et mesures proposées		Argent récupéré (par année)
A- RÉINSTITUER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS		
1	Ajouter un palier d'imposition*	950 millions \$
2	Établir 10 paliers d'impositions différents	1,3 milliard \$
3	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers *	567 millions \$
4	Diminuer le plafond des REER*	300 millions \$
5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés*	745 millions \$
B- RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET LES IMPÔTS DES ENTREPRISES		
6	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises	1,4 milliard \$
7	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (exemple de l'industrie minière)*	300 millions \$
8	Rétablir la taxe sur le capital pour les entreprises financières	800 millions \$
9	Modifier les contrats secrets d'Hydro-Québec	467 millions \$
C- LUTTER CONTRE LA FRAUDE		
10	Lutter contre l'évitement fiscal*	500 millions \$
11	Lutter contre l'évasion fiscale*	300 millions \$
12	Lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux *	600 millions
D- CESSER D'EMBAUCHER DES COMPAGNIES PRIVÉES DANS CERTAINS SERVICES PUBLICS		
13	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques*	---
14	Cesser de recourir aux agences de placement dans les institutions publiques de santé	56 millions \$
15	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées	15 % à 30 %
E- RÉFORMER LA POLITIQUE DU MÉDICAMENT		
16	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments*	1 milliard \$
17	Abolir la règle de protection des brevets (règle de 15 ans)	300 millions \$
TOTAL PROJETÉ**		± 9 milliards/année

* Les mesures marquées d'un astérisque ont été débattues et adoptées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. Les autres mesures sont rapportées afin de soutenir l'élargissement du débat sur les choix fiscaux qui pourraient être faits. Par manque de temps ou à cause de divergences d'opinions, elles n'ont pas encore été discutées ou n'ont pas pu être adoptées par l'ensemble de la Coalition.

** Les montants présentés dans ce tableau ont tous été estimés de façon conservatrice. De plus, puisque la deuxième proposition inclut la première, le montant de 950 millions \$ n'a pas été considéré dans le total.

Références

^a Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) et Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), *Argumentaire économique pour un régime universel d'assurance-médicaments*. Ottawa et Montréal, 2010 : pp. 22-23.

^b Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), *Sources et modes de financement des étudiants de premier cycle*. Montréal, 2010 : p. 37.

^c *Ibid.*, p. 39.

^d Statistiques Canada, données du recensement 2006. Commande personnalisée du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) dans *Femmes, logement et pauvreté. Sortir du privé, un enjeu de société!* Montréal, 2010 : p. 5.

^e Données disponibles sur le site de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, au <http://www.servicesjuridiques.org/coalition/pdf/seuils%202010%20FRANCAIS.pdf>. Page visitée le 6 janvier 2011.

^f Ministère des Finances, *Des finances publiques saines pour protéger nos valeurs. Consultations prébudgétaires 2010-2011*. Québec, 2009 : p. 31.

^g Ministère des Finances, *Avec le crédit d'impôt pour la solidarité, le Québec intensifie sa lutte contre la pauvreté*. Communiqué de presse du 23 novembre 2010.

^h *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, article 4.

ⁱ Collectif pour un Québec sans pauvreté, *Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté. Analyse d'une démarche citoyenne*, avril 2008 : p. 8. La première citation vient de *l'Analyse préliminaire des outils et du vote*, août 2007 : p. 24.

^j Tableau de données utilisé par le ministre des Finances dans son communiqué de presse du 23 novembre 2010 et disponible sur le site du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (CEPE), au <http://www.cepe.gouv.qc.ca/statistiques/faible-revenu.asp>. Page visitée le 6 janvier 2011.

^k Conseil national du bien-être social, *Revenus de bien-être social 2009*, Ottawa, hiver 2010 : p. A-13.

^l Wilkinson, Richard et Kate Pickett, *The Spirit Level. Why greater equality makes societies stronger*. New York, Bloomsbury Press, 2010 : p. 82.

^m *Ibid.*, p. 67.

ⁿ Institut de la statistique du Québec, *Revenu moyen des hommes et des femmes bénéficiaires d'un revenu, selon le type de revenu, Québec, 1996 à 2008*. Compilation tirée de Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*. Québec, 7 octobre 2010.

^o Institut de la statistique du Québec, http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/ginitab.htm. Page visitée le 6 janvier 2011.

^p Disponible sur le site du Devoir, carnet *Mots et Maux de la politique*, au http://carnetsdudevoir.com/index.php/motsetmaux/commentaires/oubliez_lequilibre_budgetaire_lobjectif_cest_detre_heureux/. Page visitée le 6 janvier 2011.